

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR13.42PR  
concernant  
une demande de crédit d'investissement de Fr. 185'000.--  
pour l'harmonisation des plans de classement communaux,  
l'introduction d'une gestion intégrée des documents (GID) et  
l'implantation pilote d'une gestion électronique des documents (GED)**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 16 janvier 2014.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Hélène Grand, Joanne Müller, Pierre Cherbuin, Olivier Di Prinzio, Thierry Pidoux, Roland Villard et Daniel Burdet, premier membre. Monsieur Guy Angeloz était excusé et non remplacé.

La délégation municipale était composée de Monsieur le Syndic Daniel Von Siebenthal, Madame Sylvie Lacoste, secrétaire générale, Madame Catherine Guanzini, archiviste et de Monsieur Fermino Cecchini responsable de l'office informatique. Nous les remercions pour leurs explications complémentaires et leurs réponses à nos questions.

En 2008 la Municipalité a proposé de gérer les documents à l'aide d'un plan de classement qui puisse servir à tous les services. Dans le but de poursuivre le développement de la gestion documentaire de la Ville, la Municipalité nous propose aujourd'hui de la soutenir dans la 3ème étape de son projet, visant à enrichir le plan de classification actuel nécessaire à l'introduction d'une GID efficace.

Les différentes étapes liées à celle-ci nous sont abondamment expliquées dans le préavis. Le projet de la municipalité est un projet d'envergure et ambitieux. Pour une réussite du projet, incluant également l'implantation d'une GED, il est essentiel de ne pas brûler les étapes et d'accorder à chacune d'elle, l'attention qu'elle mérite.

A ce stade, il est nécessaire de définir des règles de conduites, d'instaurer une certaine rigueur dans les méthodes de travail, d'établir les règlements et procédures y afférent. Il sera également essentiel d'amener l'ensemble des collaborateurs à pratiquer une logique de travail commune, par exemple, mettre de suite le document au bon endroit et le retrouver avec un mot clé. Révolution pour certains collaborateurs, satisfaction pour d'autres, l'introduction de la GID demandera dans tous les cas des mesures d'accompagnement (formation, soutien, suivi).

L'expérience du bureau du Conseil Communal est, à cet égard, très positive. Le bureau du Conseil Communal, en juillet 2008, a mis en place en collaboration avec l'archiviste, un plan de classement sur le modèle du secrétariat général. Celui-ci a facilité non seulement le tri des documents à archiver et ceux qui n'ont pas besoin de l'être mais également les tâches entre les deux secrétaires.

Les avantages sont nombreux. Pour n'en citer que quelques-uns :

- Uniformiser les pratiques de travail ;
- Permettre un accès facile et rapide à l'information ;
- Favoriser la collaboration entre les services ;
- Favoriser la transparence de la commune envers les citoyens yverdonnois ;
- Permettre la connexion avec les outils informatiques de « nouvelle génération »
- ...

De plus, sa mise en œuvre ne devrait pas demander d'augmentation de personnel.

La commission émet le vœu que le projet tel que développé inclue également le bureau du conseil communal et les conseillers communaux.

Vu ce qui précède et à l'unanimité de ses membres, la commission vous invite à accepter le préavis PR13.42PR tel que présenté.

Yverdon-les-Bains, le 23 février 2014

Pour la commission :

Daniel Burdet

